



Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE
Actualité

EDITION N° 58 Mars 2020

COVID-19

MAINTIEN DE L'ACCÈS PHYSIQUE AUX BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Les bureaux administratifs de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton demeurent accessibles au public aux heures normales telles qu'établies. L'administration conseille toutefois à sa population d'utiliser les moyens à leur disposition, soit courriel et téléphone afin de limiter l'interaction citoyen/personnel.

En tant qu'organisation municipale, nous sommes le palier de gouvernance le plus près du citoyen et nous pensons qu'il est possible de faire œuvre utile dans le contexte actuel afin de conscientiser la population au sérieux de la situation et protéger la santé ainsi que la sécurité de celle-ci et de son personnel.

Le centre communautaire est fermé depuis le 16 mars et toutes les activités de loisirs et culturelles sont annulées. Le tout sera réévalué selon l'évolution et les directives de la santé publique.

Le service d'urbanisme et des travaux publics quant à eux limiteront les visites résidentielles afin de respecter les directives d'auto-isolement émises par le gouvernement.

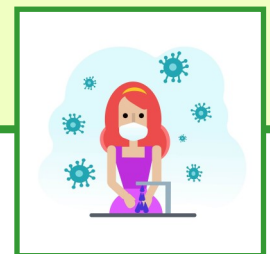
De plus, nous souhaitons offrir à la population de 70 ans et plus, la possibilité de recourir à un service d'aide pour la livraison de biens essentiels afin qu'ils limitent leurs déplacements. Si besoin, téléphonez au 450-378-1942.

Les mesures annoncées par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton sont en vigueur maintenant. Une réévaluation de la situation sera faite lorsque nous connaissons l'évolution de la COVID-19. Nous assurerons, à ce moment, un suivi auprès de notre population.

Pour toute information, la Municipalité invite ses citoyens à éviter de se présenter au bureau municipal. Il est possible de consulter le Site Web, communiquer par courriel avec le personnel ou à entrer en contact avec celui-ci par téléphone au 450 378-1942 durant les heures régulières de bureau. Ces mesures sont mises en place afin de maintenir les services habituels à la population.

Merci!

Les employés de l'administration municipale
Les conseillers et M. Paul Sarrazin, maire



SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

Cette situation inhabituelle liée notre santé individuelle et collective crée des effets de panique et de l'angoisse. On dit de surtout protéger les personnes âgées, les personnes à la santé fragile et particulièrement celles qui ont des problèmes respiratoires. Il faut prendre soin de ne pas les isoler pour autant. Les personnes âgées et fragilisées auront besoin de vous. Si vous n'avez pas de symptômes grippaux et que vous ne revenez pas de voyage, vous pouvez soutenir les gens auprès desquels vous œuvrez et vos proches aussi.

Vous devez toutefois RENFORCER les mesures d'hygiène et être très attentifs et attentives à : Laver vos mains plus que d'habitude encore. Éviter de mettre vos mains dans votre visage. Prendre soin de tousser dans le creux de votre bras. Mettre rapidement vos mouchoirs utilisés à la poubelle. Éviter de serrer des mains et même le coude! Saluez-vous avec les pieds.

La solidarité sera importante! Agir avec discernement et précaution. Prendre soin de notre monde en prenant soin de chacun-e d'entre nous et en prenant soin de n'isoler personne. Plusieurs vivront des moments d'angoisse, offrir un soutien émotif et se soutenir sera important. (Source : La Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires)

Plus d' informations: pages 2 et 4

MOT ^{du} MAIRE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,



Est-ce que vous savez que Miel Fontaine a reçu récemment une belle reconnaissance? Honnêtement, je suis très fier de ce qu'ils accomplissent dans un contexte qui n'est pas toujours facile. Ils peuvent, eux aussi, être fiers-tout autant. M. Jacques Fontaine et les membres de sa famille s'investissent énormément dans le développement de leur entreprise.

Qu'ils aient reçu cet honneur pour leur hydromel, et ce dans les pays scandinaves, plus particulièrement en Suède, ce n'est pas rien. Comme, on dit parfois : «nul n'est prophète dans son pays»! Que cette mention d'honneur leur soit transmise à l'autre bout du monde a quand même toute une signification et espérons que celle-ci ne sera que le préambule d'une suite qui sera fort méritée pour ce passionné et les proches qui l'entoure.

Je veux vous partager la fierté que j'ai pour ma municipalité. Ce qui alimente cette fierté, bien c'est le développement de celle-ci, qui passe par des ambassadeurs tels que M. Fontaine qui font rayonner Sainte-Cécile bien au-delà de nos frontières.

Depuis quelques décennies, les entrepreneurs de Sainte-Cécile deviennent pour plusieurs un exemple à suivre. Oui, aujourd'hui on parle de Miel Fontaine. Hier c'était Cidrerie Milton et Ferme Johel. Demain ce sera un autre entrepreneur d'ici; artisan, fabricant ou exploitant.

Je trouve important de reconnaître la valeur des gens qui contribuent à promouvoir ce qui se fait, se produit et se transforme chez nous et qu'ils mentionnent avec fierté l'origine de leur racine; Sainte-Cécile-de-Milton. Vous seriez surpris du nombre de personnes que je croise lors de mes activités et qui me mentionnent l'évolution économique importante que vit notre municipalité présentement. Leurs interventions à mon égard sont des plus positives et vous en êtes les acteurs.

J'invite la population à consommer « local ». Nous avons sur nos propres terres de nombreux produits et services à votre disposition qui ne demandent qu'à être découverts. Profitons-en et rendons leur visite afin de découvrir tout ce qu'ils ont à nous offrir.

Pour terminer, encore une fois toutes nos félicitations à Miel Fontaine!

Vous êtes notre raison d'être,

Paul Sarrazin

INFOS- CITOYENS

CORONA VIRUS (COVID-19)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les personnes désirant obtenir de l'information sur la situation du COVID-19 au Québec sont invitées à visiter le site Web Québec.ca/coronavirus.

Toute personne qui pense être atteinte du COVID-19 ou qui souhaite obtenir des renseignements à ce sujet est invitée à composer, à compter du 9 mars 2020, le 1 877 644-4545.

Dans l'intervalle, la population peut, en tout temps, joindre Info-Santé 811.

Mesures de prévention générale

Les mesures d'hygiène reconnues sont recommandées pour tous :

- Se laver les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utiliser un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observer les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez et se couvrir la bouche et le nez avec son bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, le jeter dès que possible et se laver les mains par la suite.

Recommandations particulières

Toute personne ayant voyagé dans les régions du monde à risque de contagion au cours des derniers mois doit :

- Limiter ses contacts avec d'autres personnes durant les 14 jours à compter du jour où elle a commencé son voyage vers le Canada. Cela signifie l'auto-isolement et de rester à la maison.
- Communiquer avec l'autorité locale de santé publique dans les 24 heures suivant son arrivée au Canada.

LA PRÉVENTION DES INFECTIONS :

Une responsabilité collective

Mise en œuvre des protocoles en milieu de soins

Adoption des mesures d'hygiène reconnues

Québec.ca/coronavirus

Votre gouvernement

Québec

Nous vous demandons de limiter vos visites au bureau municipal pour les prochaines semaines. Il est toujours possible de rejoindre le personnel, le maire et les conseillers par courriel ou par téléphone. Nous vous remercions de votre collaboration!

ORDRE^{du}JOUR

Séance ordinaire du 9 mars 2020 tenue au Centre communautaire,
130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19h30

Présences : 7 Absence: 0

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Adoption de l'ouverture de la séance ordinaire du 9 mars 2020
- 1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020

2. Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale

- 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses de février 2020
- 2.2 Approbation des comptes à payer
- 2.3 Appui à la Société canadienne du cancer
- 2.4 Appui à la députée – Fonds de la taxe sur l'essence
- 2.5 Avis de motion – Règlement 602-2020 – Relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes
- 2.6 Adoption règlement 600-2020 sur la gestion contractuelle
- 2.7 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ
- 2.8 Autorisation d'inscription / frais de déplacement et d'hébergement pour le congrès de l'ADMQ 2020
- 2.9 Renouvellement de la banque d'heures MS GESLAM
- 2.10 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'entretien des immeubles municipaux
- 2.11 Autorisation d'embauche de Mme Karine Lussier
- 2.12 Autorisation de stage non rémunéré en bureautique
- 2.13 Autorisation de stage rémunéré pour le service d'urbanisme et le service des travaux publics
- 2.14 Autorisation de demande de subvention à Emploi et Développement social Canada
- 2.15 Démission de Mme Colombe Morin
- 2.16 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
- 2.17 Affichage des postes pour emplois d'été : préposé à l'entretien des terrains et adjoint en urbanisme

3. Sécurité publique / Police – Incendie – Premiers répondants

- 3.1 Entente de prêt mutuel de locaux d'urgence avec la municipalité de Roxton Pond
- 3.2 Démission de Mme Ginette Caron

4. Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments-terrains

- 4.1 Correction à la résolution 2020-02-040 pour le contrat des arrêts de neige
- 4.2 Subvention relative au programme d'aide à l'entretien du

- 4.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'entretien des fossés, fauchage et débroussaillage
- 4.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'entretien de la pelouse des terrains municipaux
- 4.5 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement des stationnements municipaux
- 4.6 Approbation des travaux programme d'aide à la voirie locale
- 4.7 Autorisation du paiement final pour Arri construction inc.
- 4.8 Mandat à Nancy Brodeur pour les documents reliés à la servitude lot 3 883 377

5. Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu

- 5.1 Rapport des permis émis durant le mois de février 2020
- 5.2 Autorisation pour une demande de bourse de stage en urbanisme à l'UMQ
- 5.3 Autorisation d'adhésion à la COMBEQ
- 5.4 Adoption du règlement 595-2020 amendant le règlement du Plan d'urbanisme no 557-2017
- 5.5 Adoption du règlement 597-2020 amendant le règlement de lotissement no 559-2017
- 5.6 Dérogation mineure DPDL200011 – Lot 3 555 447 (1372, 6^e rang)
- 5.7 Demande de permis de construction PIIA – Lot 4 281 775, 4 281 776 et 4 281 777 (1, rue Industrielle)
- 5.8 Demande d'autorisation à la CPTAQ – M. Dominic Beau regard – lot 3 557 189 (441, 5^e rang)
- 5.9 Demande d'autorisation à la CPTAQ – M. Éric Martin – lot 3 555 635 et 3 555 636 (Chemin du rang Haut de la Rivière Sud)

6. Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication

- 6.1 Autorisation d'adhésion aux fleurons du Québec pour 2020
- 6.2 Autorisation d'inscription et de déplacement au brunch Oasis santé mentale
- 6.3 Autorisation d'adhésion à Zone loisir Montérégie et Sport Montérégie

7. Période de questions

8. Levée de la séance

M. Yves Tanguay

Directeur général et secrétaire-trésorier

Afin d'éviter de côtoyer des gens de l'extérieur, il est possible de...

Médicaments : Téléphonnez pour faire préparer votre prescription. Vous n'aurez qu'à passer la chercher et payer. Quelques pharmacies font même la livraison. Informez-vous!

Épicerie : Il est possible pour quelques épiceries et commerces de la région de faire la commande en ligne ou par téléphone. Vous n'aurez qu'à passer la prendre et la payer. Quelques commerces de Ste-Cécile et de la région peuvent aussi vous fournir différentes denrées (viandes, miel, fruits, légumes, etc.) et repas préparés. Nous vous invitons à les contacter par téléphone si vous désirez leurs produits.

Travailleurs de PME : Vous êtes touchés par la pandémie COVID-19 et vous ne savez pas trop quoi faire pour vous et vos employés? Il est possible de contacter la Chambre de Commerce Haute-Yamaska à 450-372-6100, info@cchy.ca ou sur leur Facebook.

Paiement de taxes à la Municipalité Ste-Cécile : Nous vous recommandons fortement de faire votre deuxième paiement de taxes du 9 avril par Intérac ou bien par la poste.
(Municipalité Sainte-Cécile-de-Milton, 112 rue Principale, Ste-Cécile-de-Milton, Qc. J0E 2C0)

Citoyens de Ste-Cécile en isolement et de plus de 70 ans : Si vous êtes en isolement ou que vous avez plus de 70 ans, et que vous désirez un soutien pour vos achats à l'extérieur, nous vous invitons à communiquer au bureau municipal pour nous informer de vos besoins : 450-378-1942.

Besoin soutien psychologique : Si vous ressentez un besoin pour soutien psychologique, vous pouvez contacter le 211. Ils pourront vous orienter vers les bonnes ressources.



Échec au crime est composé de bénévoles actifs et dédiés au bien-être de leur communauté. Ils proposent une méthode aux forces policières pour recevoir de l'information du public dans leurs efforts de prévention du crime. Ces efforts se traduisent par des arrestations de criminels, en saisies de biens volés et en saisies de drogues. Toutes nos communautés en bénéficient.



Écocentres retour à l'horaire d'été dès le 1^{er} avril

L'écocentre à **Granby** sera de nouveau ouvert du lundi au samedi à compter du 1^{er} avril.

⇒ L'Espace du réemploi rouvrira quant à lui le 2 avril.

L'écocentre à **Waterloo** demeure ouvert du mercredi au samedi.

⇒ L'Espace du réemploi sera accessible dès le 1^{er} avril.

Allez y faire un tour!



ABRIS TEMPORAIRES

Saviez-vous que la date limite pour démanteler les abris temporaires est le 15 avril 2020 ?

En vertu du règlement de zonage, les propriétaires doivent retirer les abris temporaires, communément appelé TEMPOS, dès le 15 avril de chaque année. L'année dernière, de nombreuses visites sur le territoire ont permis de constater que certains propriétaires ne respectaient pas ce délai et une lettre leur a été adressée pour s'assurer du respect du règlement. Encore cette année, la Municipalité entend faire respecter ce délai.

Nous demandons votre collaboration afin de retirer les tempos, incluant la toile et la structure métallique, d'ici le 15 avril 2020.



Le centre communautaire et l'école ne sont plus accessibles au public. Toutes activités y sont interdites aussi longtemps que nous serons en période de pandémie. *Si nous devons annuler nos prochains événements suite aux recommandations du gouvernement pour le coronavirus (COVID-19), nous vous informerons en temps et lieux. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre Site Web, le panneaux d'affichage, Facebook Familles Ste-Cécile ainsi que le prochain journal. Merci de votre compréhension!

LOISIRS ET ACTIVITÉS MARS ET AVRIL 2020 SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ACTIVITÉS SUSPENDUES ou ANNULÉES:

- **Programmation hiver** : Tous les cours au Centre communautaire et à l'école Ste-Cécile sont suspendus au minimum jusqu'au 27 mars. Nous informerons les participants aux activités quand les cours reprendrons.
- **FADOQ** : Toutes les activités de la FADOQ sont annulées jusqu'au Toasts & Café d'avril.
- **Arts & culture** : Toutes les activités d'Arts & culture sont annulées jusqu'au 15 avril.
- **Cuisines collectives** : Toutes les activités sont suspendues au minimum jusqu'au 27 mars. Nous informerons les participants aux activités quand les cours reprendrons.
- **Atelier de Pâques** : Toutes les activités prévues, le 5 avril 2020, pour l'Atelier de Pâques (Atelier « La poule ou l'œuf », Rallye incendie et Expo-vente) sont annulées.
- **Programmation printemps-été 2020** : Programmation annulée!
***Sauf pour balle-molle et aînés actifs
Ceux qui se sont déjà inscrits seront remboursés dès que possible. Merci de votre compréhension!
- **Inscription baseball et soccer 2020** : Reporté à une date ultérieure.

ACTIVITÉS LIBRES! Soyez respectueux et imaginatifs!!!

- Parc des générations (attention de ne pas être en groupe)
- Quartiers actifs (marche, vélo, course à pied, etc.)
- C'est le temps de mettre à profit ce que vous avez appris dans vos cours! Exercices, peinture, cuisine, tricot, artisanat, etc.!
- Les jeunes ne doivent pas se réunir... mais c'est possible de jouer en ligne!



INSCRIPTION CAMP DE JOUR ESTIVAL 2020

29 juin au 21 août—École Ste-Cécile

SURVEILLEZ VOTRE BOÎTE AUX LETTRES POUR LES
INFORMATIONS ET TOUTE LA PROGRAMMATION

Inscription prévues en avril 2020

Le centre communautaire et autres lieux communautaires ne sont plus accessibles au public. Toutes activités y sont interdites aussi longtemps que nous serons en période de pandémie. Les activités sont annoncées à partir de la mi-avril, mais incertaines! Informez-vous! FADOQ 450-361-2776

ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES—FADOQ
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
ANNULÉES!!!
JUSQU'AU 14 AVRIL MINIMUM!

Assemblée générale annuelle

La FADOQ vous convie à son assemblée générale
Mardi 21 avril 2020 16h00
Centre communautaire

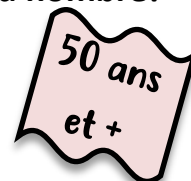
TOAST & CAFÉ

MERCREDI 15 AVRIL 2020
8H30 À 10H45
CENTRE COMMUNAUTAIRE

INVITATION SPÉCIALE
FORMATION

« La maltraitance chez les aînés...
repérer pour mieux agir »
par Justice Alternative et Médiation

Nous vous attendons en grand nombre!



15 AVRIL 2020
9:00 - 10:45

RENCONTRE TOAST & CAFÉ
SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE
VILLE DE SAINTÉ-CÉCILE-DE-MILTON
130 RUE PRINCIPALE

FORMATION
“LA MALTRAITANCE
CHEZ LES AÎNÉS..
REPÉRER POUR
MIEUX AGIR”

FORMATION ANIMÉE PAR
JUSTICE ALTERNATIVE ET MÉDIATION
GRATUIT
PAS DE RESERVATION
POUR INFORMATION: LUCIENNE RIEL
PRÉSIDENTE FADOQ 450 361-2776

GRATUIT

ATTENTION! IL SE PEUT QUE
L'ACTIVITÉ SOIT REPORTÉE!
INFORMEZ-VOUS!
450-361-2776



JOYEUSES PÂQUES



Célébrations 175e Ste-Cécile-de-Milton

« *En caravane, allons à la cabane, ho!hé!ho!* »

La récolte de la sève d'érable est une vieille tradition amérindienne. Nos ancêtres ont appris d'eux comment reconnaître les érables à sucre, comment extraire la sève et comment la faire bouillir pour en faire du bon sirop.

La sève coule selon le gel et dégel des sols en mars et avril. La saison peut durer de quelques jours à environ 4 semaines. Le résultat dépend toujours de Dame Nature.

Autrefois, lorsque le temps des sucres approchait, toute la famille se préparait. On ramassait les auges, les seaux, les gousses, les chaudrons et on montait à l'érablière. Il se pouvait que l'érablière ne se trouve pas sur le même lot que l'habitation familiale. Des gens de Sainte-Cécile pouvaient aller « faire les sucres » au Mont Yamaska, ou dans les villages avoisinants.

L'érablière d'autrefois était bien modeste. Plus souvent qu'autrement, quelques planches de bois protégeaient le grand chaudron à bouillir et les personnes. Avec le temps, les abris sont devenus des petites cabanes simples que tous appelaient « cabane à sucre ». On y mangeait et parfois quelques-uns restaient toute la nuit, si les érables coulaient.

Sur place, on entaillait le tronc des érables avec une vrille, à environ trois pieds de haut. Ensuite, on introduisait soit une lame ou un petit morceau de bois taillé. Plus tard, le chalumeau viendra les remplacer. En dessous, on installait le seau.

Les gens passaient régulièrement recueillir la sève, pour ne rien perdre de cette eau sucrée. La cueillette se faisait avec un bœuf ou un cheval qui tirait un traîneau surmonté d'un grand tonneau. Le tracteur a remplacé les chevaux et les bœufs dans les dernières années. Et pour ceux qui ne pouvaient plus « tourner », mais qui désiraient récolter la sève, les seaux ont été remplacés pour la tubulure.

Une fois bien bouillie, l'eau devient d'abord du sirop, puis de la tire et ensuite du sucre. Quelques-uns en faisait durcir pour faire du « sucre du pays » ou « sucre dur ». On filtrait le sirop dans des bidons, et ensuite, on le cannaït.

Souvent ces corvées tournaient en petites fêtes! On mangeait du jambon, des crêpes, du lard, des œufs dans le sirop, des « oreilles –de-christ », des beignets et des délicieux « grands-pères » (pâte au sirop). Imaginez... ce temps des sucres et de petites gourmandises était en même temps que le Carême!



Collecte d'eau d'érable, Érablière Martin 1990



Yvette et Bernard Lussier, ainsi que Jeanne d'Arc 1951



Yvette Lussier qui filtre le sirop 1979

Avec les nouvelles technologies, la façon de faire à un peu changé, mais la joie de se retrouver en famille à « la cabane à sucre », de manger, de se sucrer le bec est resté le même. Bonne saison des sucres!

Des capsules historiques réalisées par M. Gérard Gérvy sont disponibles sur notre Site Web

<http://stececiledemilton.qc.ca/services-municipaux/loisirs-et-culture/loisirs-culture-et-vie-communautaire/>

Les écoles du troisième rang et les écoles françaises du dixième rang ouest (Mawcook) ainsi qu'une capsule sur « Le Japon »

BIBLIOTHÈQUE PLEIN AIR - PARC RACINE

La bibliothèque en plein air sera de retour en mai. Nous ferons prochainement un inventaire des livres que vous nous avez généreusement donnés. Nous recherchons spécialement des livres pour jeunes enfants (0-5 ans), pour enfants et jeunes adolescents (6-14 ans). Merci!



DON DE VÊTEMENTS

ENTRAIDE DIABÉTIQUE DU QUÉBEC

Nous avons fait une demande pour avoir prochainement un nouveau bac pour les vêtements auprès d'Entraide Diabétique du Québec. Si cela est possible, il sera à l'arrière du bureau municipal près de la rampe d'accès et du stationnement. Vous pouvez toujours contacter Entraide Diabétique pour une collecte à la maison en composant :

1-888-694-9998



22 avril 2020

Saviez-vous que vous pouvez louer le terrain de balle pour une rencontre en famille ou entre amis?

La location peut se faire de mai à octobre. Il est possible de louer le terrain de balle, chalet des patineurs, kiosque d'annonceur et aussi la cantine.

Prix selon les besoins.

Pour plus d'informations, contactez le bureau municipal : 450-378-1942



INFORMATIONS EN BREF

À mettre à votre agenda!

ATELIER DE DÉMARRAGE DE POTAGER

6 mai 18h30, Centre communautaire—**GRATUIT!**

Activité pour les adultes qui vous permettra de connaître la base du jardinage à la maison sans trop se compliquer la tête. Terre, semis, transplants, irrigation et fertilisation seront les principaux thèmes abordés lors de la rencontre. Animé par Agro-Passion.



INSCRIPTION OBLIGATOIRE : viocommunautaire@miltonqc.ca ou 450-378-1942

MÉNAGE DU PRINTEMPS

Mai (date et heures à déterminer) : Garage municipal, centre communautaire et stationnement.—**GRATUIT!**

Nous souhaitons organiser une journée pour bien se préparer à l'été. Possibilité d'échange de vêtements, vente de garage, récupération de matières dangereuses, don d'arbres, etc.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRE À VENIR!



Bénévolat, c'est chic!



TROUVE TON STYLE SUR jebenevole.ca

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE ^{46^e ÉDITION}
19 au 25 avril 2020



Pour en savoir plus sur nos activités, suivez-nous sur les réseaux sociaux!



Le centre communautaire et autres lieux communautaires ne sont plus accessibles au public.

Toutes activités y sont interdites aussi longtemps que nous serons en période de pandémie.

Les activités sont annoncées à partir de la mi-avril, mais incertaines!

Informez-vous!

Rendez-vous de Galettes IMPORTANT!

La demande de financement auprès du gouvernement du Québec pour la poursuite de ces rendez-vous n'a pas été retenue. Par contre, des citoyens se sont manifestés pour organiser d'éventuelles rencontres pour les familles de Sainte-Cécile-de-Milton qui ont de jeunes enfants.



Afin de bien s'organiser, nous invitons les familles de Sainte-Cécile qui ont de jeunes enfants à aller répondre aux questions du sondage et laisser vos suggestions sur :

<https://fr.surveymonkey.com/r/NZ8Z32D>

Suite à vos réponses, nous pourrions évaluer le budget nécessaire, les ressources et le fonctionnement de ces rencontres.

Nous aimerions avoir vos réponses d'ici le 16 avril 2020. Merci!

Le sondage est aussi disponible sur notre site web:
<http://stececiledemilton.qc.ca/services-municipaux/loisirs-et-culture/loisirs-culture-et-vie-communautaire/>

FABRIQUE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON



BRUNCH

Au profit de la
FABRIQUE SAINTE-CÉCILE

POUR TOUS!



DIMANCHE 19 AVRIL 2020

10H00 À 13H00

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Admission adulte: 15,00\$

Admission enfant du primaire: 6,00\$

Réservez votre billet au presbytère au
450-378-7144 ou auprès d'un marguillier.

Bienvenue à tous!

Pour que ma paroisse continue d'exister!

**ATTENTION! IL SE PEUT QUE L'ACTIVITÉ
SOIT REPORTÉE!**

INFORMEZ-VOUS 450-378-7144

COMITÉ D'ARTS ET CULTURE DE STE-CÉCILE-DE-MILTON

Les ateliers ont lieu le 3^{ème} mercredi du mois à 19h00, au presbytère Sainte-Cécile (345, rue Principale).

Bricolage et artisanat sur demande.

Les activités sont pour tous!



Prochaines activités		
PANTOUFLE (Crochet)	15 avril	19h00

**ATTENTION! IL SE PEUT QUE L'ACTIVITÉ
D'AVRIL SOIT REPORTÉE!**

Pour information :

Yvette Lussier 450-378-8644



personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

Propriétaires de chiens : nouveau règlement provincial

À la suite de divers événements tragiques survenus au Québec au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a adopté le nouveau *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, qui a été publié le 4 décembre 2019 à la *Gazette officielle du Québec* et est entré en vigueur le 3 mars 2020. Il revient aux municipalités de veiller à l'application sur leur territoire de ce règlement.

En plus des règles du *Règlement Général G-100* de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, de nouvelles mesures sont mises en application telles que l'encadrement des chiens potentiellement dangereux; l'obligation de signalement des blessures par les médecins, les médecins vétérinaires ou toute autre personne; de nouveaux pouvoirs d'inspection; de saisie et processus de déclarer un chien potentiellement dangereux et même l'euthanasie.

Dorénavant, en plus qu'un chien doit porter sa médaille afin d'être identifié en tout temps; dans un endroit public, il doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser. Le propriétaire ou le gardien du chien doit le tenir au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre (sauf dans une aire d'exercice canin ou lors de sa participation à une activité canine, chasse, exposition, compétition, cours de dressage).

On mentionne également qu'un chien de 20 kg et plus doit porter en tout temps un licou ou un harnais attaché à sa laisse et qu'il ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une

Quant aux chiens déclarés potentiellement dangereux, des dispositions particulières ont été prévues afin de réduire les risques qu'ils représentent. Ainsi, dans un lieu public, ces chiens doivent porter en tout temps une muselière-panier et être tenus au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 mètre. Par ailleurs, à moins d'être sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus, ils ne peuvent être gardés en présence d'un enfant de 10 ans ou moins. D'autre part, les chiens déclarés potentiellement dangereux doivent être gardés au moyen d'un dispositif qui les empêche de sortir des limites d'un terrain privé. Une affiche doit également être visible afin d'annoncer la présence de l'animal.

Toute personne qui enfreint le nouveau règlement est passible d'une amende pouvant aller, selon le type d'infraction, de 250 \$ à 10 000 \$ pour une personne physique ou de 500 \$ à 20 000 \$ dans les autres cas.

La municipalité fera une mise à jour des informations relatives aux chiens déjà enregistrés, qui porteront sur s'il y a lieu, la preuve que le statut vaccinal du chien contre la rage est à jour, qu'il est stérilisé ou micropucé ainsi que le numéro de la micropuce, ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre-indiqué pour le chien. Aussi, s'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision à l'égard du chien ou à son égard rendu par une autre municipalité en vertu du nouveau règlement ou d'un règlement municipal concernant les chiens.



Licences de chiens 2020 : disponibles au bureau municipal au coût de 20\$/chien. Les licences sont obligatoires!

MÉMO IMPORTANT

Inscription pour l'envoi des comptes de taxes par courriel dès 2021 (seulement si désiré).

Nom du propriétaire : _____

Numéro de matricule : _____

Adresse de la propriété visée : _____

Ville : _____

Code Postal : _____ Téléphone : _____

Adresse autre propriété visée (s'il y a lieu) : _____

Ville : _____

Courriel principal : _____

Je désire recevoir mon compte de taxes par courriel en 2021 et je suis responsable de faire le suivi.

Déposer le coupon au bureau municipal ou le poster
112 rue Principale, Ste-Cécile-de-Milton, Qc. JOE 2C0

RAPPEL PERCEPTION DES TAXES
2e versement — 9 avril 2020

OFFRE EMPLOI—SAISONNIER
PRÉPOSÉ ENTRETIEN DE TERRAINS

Tâches et responsabilités:

- * Réaliser des travaux de plantation et d'entretien de fleurs, plantes, arbustes et arbres sur les terrains municipaux;
- * Aménagement de bacs à fleurs vivaces, annuelles et avec légumes;
- * Taille des plantes;
- * Autres travaux connexes.

L'employé sera supervisé par le responsable des travaux publics ainsi que par le directeur général. Le préposé doit être autonome et débrouillard puisqu'il sera souvent seul pour effectuer ses tâches.

Exigences :

- * Français oral et écrit
- * Avoir un permis de conduire valide
- * Avoir son secondaire 5 ou l'équivalent

Horaire de travail :

L'horaire de travail est de 32 heures par semaine. Occasionnellement soirs et fins de semaine.

Date d'entrée en fonction :

- * Lundi 11 mai pour 14 semaines

Conditions salariales :

- * 17.00\$/heure

Faire parvenir sa candidature au plus tard **le 3 avril 2020**

Courriel : direction@miltonqc.ca

Poste : Municipalité Sainte-Cécile-de-Milton
112 rue Principale, Ste-Cécile-de-Milton, Qc. J0E 2C0

Seules les personnes retenues seront contactées.

*L'emploi du genre masculin a pour seul but d'alléger le texte.

Programme d'aide à la rénovation MRC

- ◆ Programme RénoRégion
- ◆ Programme d'adaptation au domicile (PAD)
- ◆ Programme Petits établissements accessibles

Pour plus d'informations :

<http://www.haute-yamaska.ca/programmes-daide-a-la-renovation-residentielle/>



OFFRE EMPLOI—SAISONNIER
**AGENT D'APPLICATION DE RÈGLEMENTS MUNI-
PAUX ET AUTRES TÂCHES D'URBANISME**

Tâches et responsabilités

- * Participer à l'élaboration ou à la modification des règlements d'urbanisme et autres règlements de la Municipalité;
- * Participer à la préparation des documents du CCU;
- * Recevoir et traiter les demandes de permis et certificats, ainsi que les plaintes;
- * Procéder à la surveillance du territoire afin d'assurer le respect de la réglementation d'urbanisme et de nuisances;
- * Procéder aux inspections requises en matière d'environnement (bandes riveraines, installations sanitaires, etc.);
- * Assister le responsable de l'urbanisme dans ses tâches;
- * Répondre aux diverses demandes émanant des citoyens ou des professionnels;
- * Produire les rapports et documents administratifs demandés;
- * Effectuer toutes autres tâches jugées pertinentes demandées par son supérieur immédiat.

L'agent d'application de règlements municipaux et autres tâches d'urbanisme devra faire preuve de leadership, de débrouillardise, d'un bon sens du jugement et la communication. Il sera sous la supervision du responsable de l'urbanisme et du directeur général.

Exigences :

- * Excellent français oral et écrit
- * Avoir un permis de conduire valide
- * DEC en urbanisme, BACC en urbanisme ou équivalent

Horaire de travail :

L'horaire de travail est de 32 heures par semaine. Occasionnellement soirs et fins de semaine.

Date d'entrée en fonction :

- * Lundi 11 mai pour 14 semaines

Conditions salariales :

- * 19.00\$/heure

Faire parvenir sa candidature au plus tard **le 3 avril 2020**

Courriel : direction@miltonqc.ca

Poste : Municipalité Sainte-Cécile-de-Milton
112 rue Principale, Ste-Cécile-de-Milton, Qc. J0E 2C0

Seules les personnes retenues seront contactées.

*L'emploi du genre masculin a pour seul but d'alléger le texte.

Avril 2020

INFOS-SÉCURITÉ

Lorsque vous regagnez votre domicile après plusieurs jours d'absence, il est important de tester vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO) afin de vous assurer qu'aucune panne électrique ou autre incident n'ont nui à leur bon fonctionnement. Ce geste simple permettra d'éviter une intoxication au CO ou d'être averti si un incendie se déclare.

Stéphane Dufresne T.P.I.

Directeur service incendie

sdufresne@roxtontpond.ca



ACTIVITÉS SUSPENDUES JUSQU'AU 14 AVRIL 2020

1 Collecte des matières recyclables et matières organiques

8 Collecte d'ordures ménagères

SORTEZ MARCHER, COURIR, JOUER AU PARC!

12 JOYEUSES PÂQUES

13 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

14 19h30 Séance mensuelle publique **HUIS CLOS**
Centre communautaire

INFORMEZ-VOUS POUR SAVOIR SI LES ACTIVITÉS SONT MAINTENUES POUR LE RESTE DU MOIS D'AVRIL

15 8h30 Toast-café-Centre communautaire
Formation sur la maltraitance

15 Collecte des matières recyclables

16 10h00 Cours Aînés Actifs-Centre Communautaire-
Gratuit

16 19h00 Billard FADOQ- Centre communautaire

19 10h00 Brunch-Fabrique Ste-Cécile-Centre commu-
nautaire

21 13h00 Galet-FADOQ-au Centre communautaire

22 Collecte d'ordures ménagères

23 10h00 Cours Aînés Actifs-Centre Communautaire-
Gratuit

23 19h00 Billard FADOQ- Centre communautaire

28 13h00 Galet-FADOQ-au Centre communautaire

29 Collecte des matières recyclables et matières organiques

30 19h00 Billard FADOQ- Centre communautaire



Au retour d'une absence de plus de 7 jours, testez vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Votre gouvernement

Québec

Maire
Paul Sarrazin

450-378-1942

450 777-6717

maire@miltonqc.ca

Conseillers et conseillères

Claude Lussier
450 405-3171

Sylvain Goyette
450 777-1346

Sylvain Roy
450 378-6909

Jacqueline L. Meunier
450 378-6809

Johanna Fehlmann
450 777-5629

Ginette Prieur
450 372-6517

Directeur général Yves Tanguay
direction@miltonqc.ca 450-378-1942 poste 122

Comptabilité Ginette Daigle
comptabilite@miltonqc.ca 450-378-1942 poste 123

Loisirs, vie communautaire, communications Isabelle Martin
viecommunautaire@miltonqc.ca 450-378-1942 poste 126

Urbanisme Sofiane Fiala
urbanisme@miltonqc.ca 450-378-1942 poste 132

Travaux publics Luc Ménard
travauxpublics@miltonqc.ca 450-378-1942 poste 133

Réception France Tremblay
mun@miltonqc.ca 450-378-1942 poste 121

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

HUIS CLOS

MARDI 14 avril 2020

19h30

Centre communautaire



Sainte-Cécile-de-Milton